



Résultats clé

Consommation alimentaire

La période d'analyse est similaire à celle d'août 2013 où:

- 1 à 3 ménages sur 10 avait une consommation alimentaire inacceptable ce qui correspond aux phases 2 ou 3 de l'IPC.
- 2 à 4 ménages sur 10 avaient une diversité alimentaire moyenne à faible.

Evolution des moyens d'existence :

Aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, la majorité des ménages est obligée de recourir à des stratégies d'adaptation négatives et **25% des ménages en milieu urbain** dépendent de stratégies de crise ou d'urgence (CNSA/PAM, juin 2016) et **56 % des ménages en milieu rural** (CNSA/PAM, décembre 2015)

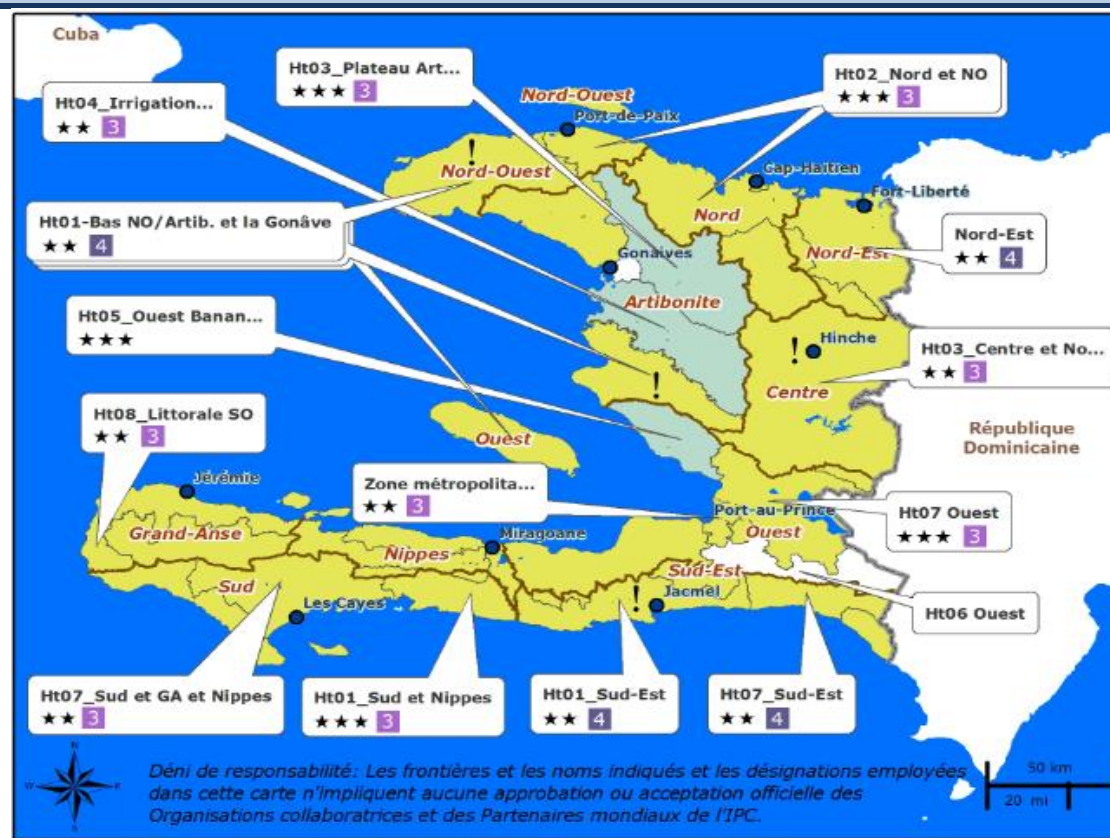
Nutrition La prévalence de la malnutrition aigue globale (MAG) varie de 3 à 8% qui correspond à une Phase 1 ou 2 de l'IPC (SMART, 2016 / Données non encore validées)

Résumé narratif des causes, du contexte et des principaux problèmes

Après deux années consécutives de sécheresse, on a enregistré une nette amélioration de la pluviométrie au cours de la campagne de printemps et par conséquent une amélioration de la production agricole et de la disponibilité agricole locale. Toutefois, la décapitalisation des ménages suite aux 2 dernières années de sécheresse, les interventions limitées de l'état et des organisations internationales ont constitué des freins à une performance plus importante de la campagne agricole.

Avec l'amélioration de la disponibilité des produits alimentaires locaux en juillet dernier, les prix connaissent une baisse saisonnière mais n'atteindront pas le niveau de 2013 et les prix des produits alimentaires importés vont continuer à fluctuer en fonction de leur niveau sur le marché mondial et du comportement de la gourde face au dollar américain.

Les récoltes du printemps, la baisse des prix des denrées de base, et la demande de main-d'œuvre agricole améliorent l'accès alimentaire, du moins jusqu'à septembre. Néanmoins, des facteurs comme les élections d'octobre prochain, la rentrée des classes et l'accès limité aux intrants agricoles constituent encore des contraintes à une amélioration soutenue et durable des conditions de disponibilité et d'accès alimentaires dans le pays.



Clé pour la carte

Phase d'insécurité alimentaire aigue (Situation actuelle)

- Aucune ou minimale
- Stress
- Crise
- Urgence
- Catastrophe, famine
- Pas analysées

! La zone serait au moins en une phase pire sans l'impact de l'aide humanitaire

Clé pour les boîtes de légende

Niveau de confiance de l'analyse

- ★ Acceptable
- ★★ Moyen
- ★★★ Haut/Elevé

Niveau d'insécurité alimentaire chronique (si disponible)

- 1 No CFI
- 2 Léger CFI
- 3 Modéré CFI
- 4 Sévère CFI

Pour en savoir plus, contactez: La Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) (cnsa@cnsahaiti.org)

Partenaires de l'analyse et organisations de soutien: CNSA, MSPP, ECHO, FAO, ACF, OXFAM, PAM, KoreLavi, USAID, FEWSNET, UNICEF, GOAL, REACH, CARITAS, OCHA

Partie 2 : Résumé des résultats, méthodes et prochaines étapes

Principaux résultats et problèmes

- L'analyse a été faite sur la base des zones de moyens d'existence. **Toutes les zones analysées ont été classifiées dans la phase 2 (stress)** mise à part les zones HT04-irrigation (zone rizicole de l'Artibonite)¹ HT05-Banane (zone de production bananière)² et la zone HT03-Plateau de l'Artibonite (zone de plateau humide)³ qui sont dans la phase minimale (phase 1).
- Tenant compte des différentes conclusions relatives à l'amélioration de certains éléments de résultats de la sécurité alimentaire et des facteurs contributifs, et les différentes interventions en cours la **zone HT01 Bas Nord-Ouest & Haut Artibonite**⁴, souvent classée en phase 3 est classée en phase 2. Néanmoins, cette phase se trouve très peu stable. La zone est **susceptible de basculer en phase 3** au moindre choc.
- Il convient de souligner que cette classification par grandes zones de moyens d'existence peut toutefois revêtir **des disparités importantes à l'échelle inférieure**, au niveau des communes par exemple, suivant l'existence de facteurs dynamisants comme la présence de systèmes irrigués en fonctionnement ou de facteurs contraignants comme un fort isolement géographique ou une anomalie climatique localisée par exemple. La phase de la zone est déterminée par les phases des 20% de la population se trouvant en pire condition. On peut citer, entre autres, le cas des sous-zones ci-dessous qui pourraient se trouver en phase 3 alors que la zone de moyens d'existence est classée en phase 2. Ces communes n'ont pas été classifiées en phase 3 car elles n'ont pas pu être analysées de manière séparée:

1.- Zone Haricot et Tubercules HT02 (Ste Suzanne, Bassin Bleu, Capotille, Carice, Terrier Rouge, Ferrier, Mont Organisé, Bahon)

- **La période de soudure** qui devrait toucher à sa fin en juin **se prolongera jusqu'en juillet/août**. Durant cette période, à défaut de programmes de prise en charge, **la situation nutritionnelle des enfants pourrait se dégrader** dans les sections communales les plus reculées.
- La **demande de main-d'œuvre sera réduite** par rapport à son niveau typique entre juin et septembre, entraîné par le retard dans le démarrage de la saison pluvieuse et la cherté des semences qui conduiront à une **réduction des superficies normalement emblavées**.

2.- Plateau Central, Maïs et Tubercules HT03 (Thomassique, Cerca la Source, Maissade, Cerca Carvajal, La Victoire et Ranquette)

- Le décalage enregistré dans le semis des cultures entrainera des **récoltes plus tardives** cette saison pouvant aller jusqu'au mois de septembre pour le maïs.
- L'attaque des insectes peut influencer à **la baisse le rendement de l'arachide et du sorgho** dont les récoltes sont attendues en septembre et janvier/février respectivement. La dernière plantation du sorgho a été détruite en janvier 2016 par une **attaque de cochenilles** et contre laquelle aucune mesure n'a été encore prise.

3 - Sud-est littoral sec maïs - charbon HT01 (Côtes de Fer, les sections communales de Montagne la Voute, Morne à Bruler, Marbial, Decoué)

- Les **plantations de sorgho** sont déjà attaquées par des **pucerons** et la plupart des premières parcelles semées en mars sont détruites par la **Fumagine**.
- Dans certaines zones, **les pluies ont été tardives**, la saison pluvieuse a commencé à la fin du mois de juin (bas de Montagne La Voute)
- **Aucune intervention** de la part des acteurs étatiques et non étatiques n' a eu lieu après les pertes consécutives des récoltes enregistrées lors des sécheresses de 2014 et 2015.

¹ L'Estère, Desdunes, Dessalines, Grande-Saline, Petite Rivière l'Artibonite.

² Cabaret, Archaie

³ Saint Michel de l'Attalaye, Ennery, Marmelade, Gonaïves(en partie), Gros-Morne(en partie)

⁴ Mole St Nicolas, Baie de Henne, Bombardopolis, Jean-Rabel, Port de Paix, Anse-Rouge, Terre-Neuve

Méthodes IPC et principales difficultés

A défaut de données très récentes pour certaines zones et pour prendre en compte la saisonnalité des données disponibles pour d'autres zones, les analystes ont dû procéder à des **inférences dans le temps et l'espace** qui consiste à établir à partir de l'analyse des facteurs contributifs de la sécurité alimentaire (conditions climatiques, les opportunités de travail, la performance de la campagne agricole, la tendance des prix alimentaires, ...) si les conditions actuelles sont meilleures ou pires que celles qui prévalaient au moment de la collecte de données.

Les unités d'analyse sont basées sur les zones de moyens d'existence (FEWS NET/CNSA) et les départements. La non disponibilité de données représentatives à un niveau inférieur n'a pas permis d'avoir des unités d'analyse plus désagrégées. Il va sans dire que cette classification par zone de moyens d'existence **cache certainement des réalités plus graves que la phase 2**.

On a utilisé pour la gestion et l'organisation de l'information l'**ISS (information Support System)** qui est un portail web qui facilite le partage d'informations entre les différentes parties prenantes de l'analyse. Les informations peuvent donc être consultées en ligne sur demande.

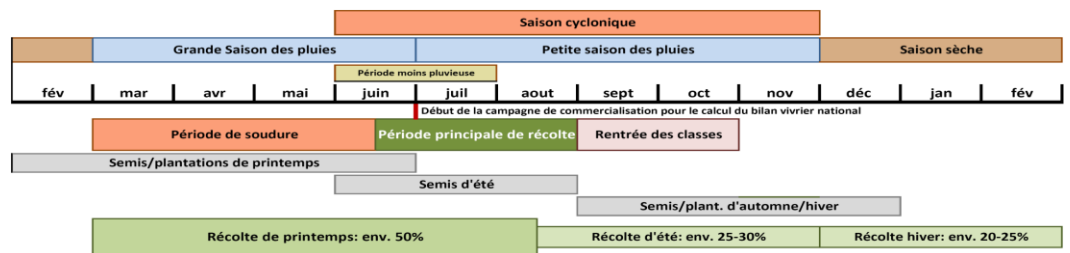
Le Groupe de Travail a été confronté à un certain nombre de difficultés pour la réalisation de l'atelier :

- **Insuffisance de données récentes** pour certaines zones d'analyse et d'autres données pas suffisamment fiables ce qui a réduit le niveau de confiance de l'analyse.
- L'utilisation de **données nutritionnelles** certes récentes mais **non encore validées**
- On a certes noté beaucoup d'intérêt de la part des différentes parties prenantes de l'analyse toutefois **l'équipe d'analystes n'était pas disponible à temps plein** durant la période de l'atelier, ce qui a contribué à prolonger la durée de l'atelier.
- **Insuffisance de temps pour la préparation des données** qui a également justifié la nécessité de prolonger l'atelier.

Calendrier saisonnier de la sécurité alimentaire et les implications pour le suivi

Le calendrier agricole en Haïti comprend trois saisons de culture : le printemps qui va de février/mars à juillet/août ; l'été, du mois d'août à novembre et l'hiver de décembre à février. Les récoltes d'été et d'hiver représentent environ 50% de la production annuelle à l'échelle nationale. Il est **important de suivre**

l'évolution de la pluviométrie dans les différentes zones agro écologiques d'ici à la fin de l'année. D'autant plus que la réussite de ces campagnes va influencer les investissements dans la prochaine campagne de printemps.



La saison cyclonique qui va de juin à novembre est prévue d'être typique avec des **risques normaux d'impacts négatifs** (destruction de cultures, perturbation des marchés, la perte d'animaux et de vies humaines, coupure de route, aggravation de l'état nutritionnel) particulièrement au niveau des départements du Sud-Est, Sud, Grand-Anse, Nippes, Ouest. Le passage d'un cyclone/ouragan même de faible intensité peut changer de manière considérable les prévisions en ce qui concerne la situation de sécurité alimentaire.

Suivre la tendance des prix sur le **marché international** et la tendance du **taux de change** desquels dépendent en grande partie la tendance des prix sur le marché national.

Recommandations pour les étapes suivantes pour l'analyse et la prise de décision

- Poursuivre l'effort de désagrégation des zones d'analyse particulièrement au niveau du département de l'Ouest qui est très diversifié en termes de moyen d'existence.
- La CNSA vient d'initier des séances de formation à l'échelle décentralisée en vue de la constitution de groupes de travail techniques départementaux, il est donc souhaitable de poursuivre cet effort de décentralisation des analyses IPC, ce qui permettra de réduire les coûts d'analyse et aussi la pérennité des analyses IPC.
- Suivre l'évolution des campagnes agricoles d'été et d'hiver qui représente 40% à 50% de la production annuelle à l'échelle nationale.
- Faire le plaidoyer auprès des institutions partenaires pour que les zones de moyens d'existence soient considérées, comme unité d'analyse (en plus des unités administratives). Ceci faciliterait la prise de décision dans la mesure où on aurait des unités plus restreintes et plus homogènes.
- Continuer d'appuyer financièrement la CNSA dans la mise en œuvre de l'IPC

Pour plus d'informations, contactez

Groupe de travail technique IPC : cnsa@cnsahaiti.org; hcazeau@yahoo.fr; jeancarel.norceide@wfp.org; hjeanulyse@yahoo.fr

Unité de soutien global IPC : www.ipcinfo.org; jerry.arguello@fao.org;

Partie III- Tableau détaillé de la population (situation actuelle)

Zone de moyen d'existence	Divisions administratives	Population Totale	Phase 1			Phase 2 ou pire		
			Population		%	Population		%
Ht01 Bas NO& haut Artibonite	Nord-Ouest: Baie de Henne, Bassin Bleu**, Bombardopolis, Jean-Rabel, Mole St-Nicolas, Port de Paix** / Artibonite: Anse-Rouge, Gonaives **, Gros Morne**, La Chapelle, St-Marc, Terre Neuve, Verettes** Ouest: Pointe a Raquette et Anse	1,008,674				303,000 à	403,000	30 à 40%
HT01 Sud-Est	Sud-Est: Jacmel**, Marigot**, Cayes-Jacmel**, La Vallée**, Bainet**, Cote de Fer**, Thiotte**, Anse a Pitre**	370,071				130,000 à	167,000	35 à 45%
HT01 Sud et Nippes	Sud: Aquin** / Nippes: Miragoane**, Petite Riviere des Nippes, Anse a Veau, Petit Trou des Nippes, L'asile**, Arnaud**,	252,505				38,000 à	63,000	15 à 25%
HT02 Nord et Nord-Ouest	Nord: Cap-Haitien**, QuartierMorin, Limonade, Acul du Nord, Plaine du Nord, Borgne, Port Margot, Limbe, Bas-Limbe, Plaisance, Pilate, Milot / Nord-Ouest: LaTortue, Anse a Foleur, BassinBleu**, Port de Paix**, St-Louis du Nord, Chansolme	841,150				505,000 à	589,000	60 à 70%
HT03 Centre et Nord	Centre: Tout de departement / Nord: Grande-Riviere, Bahon, St-Raphael, Dondon, Ranquite, Pignon, LaVictoire,	942,081				471,000 à	565,000	50 à 60%
HT03 Plateau & Artibonite	Artibonite: Ennery, Gonaives, Gros-Morne**; Marmelade, St-Michel,	401,532	321,000 à	361,000	80 à 90%			
HT04 Irrigation	Artibonite: Desdunes, Dessalines, Grande Saline, Lestere, Petite Riviere, Verettes**	458,065	366,000 à	389,000	80 à 85%			
HT05 Banane	Ouest: archaie, cabaret / Artibonite: Verettes**	236,435	189,000 à	213,000	80 à 90%			
HT07 Sud-Est	Sud-Est: Jacmel**, Marigot**, Cayes-Jacmel**, Bainet**, Cote de Fer **, Thiotte**, Anse a Pitre**, Belle-Anse, LaVallée de Jacmel	213,716				64,000 à	85,000	30 à 40%
HT07 Sud /GrandAnse/Nippes	Sud: Cayes, Torbeck, Chantal**, Camp-Perrin, Maniche, Aquin**, St-Louis du Sud, Cavaillon, Port a Piment**, Chardonnières**/ Grand-Anse: Jeremie**, Moron**, Chambellan, Anse d'Hainault**, Corail**, Roseaux**, Beaumont, Pestel** / Nippes: Miragoane**, Fonds des Negre, Paillant, Petit Trou des Nippes, L'Asile**, Arnaud**, Plaisance, Baraderes	715,224				143,000 à	215,000	20 à 30%
HT08 Littorale SO	Grand-Anse: Jeremie**, Abricot, Bonbon, Anse d'Hainault **, Dame-Marie, Les Irois, Corail**,Roseau **, Moron**, Pestel** Sud: Chantal**, Ile a Vache**, Port Salut, Port a Piment**, Chardonnières**, St Jean du Sud, Arniquet, Coteaux, Port a Piment, Roche a Bateau, Les Anglais, Tiburon	521,965				78,000 à	130,000	15 à 25%
HT09 Autres zones Urbaines	Centre urbain des 9 chefs lieu de departement (autre que l'Ouest)	833,471						
Nord-Est	Tout le departement	367,038				147,000 à	184,000	40 à 50%
HT07 Ouest	Ouest: PetionVille**, Kenscoff, Croix de Bouquet**, Fonds-Verettes	1,005,027						
Ht06 Ouest	Ouest: Port au Prince**, Carrefour **, PetionVille**, Gressier, Leogane, Petit-Goave, Grand-Goave, Croix des Bouquet**, Thomazeau, Ganthier, Cornillon**	120,156				302,000 à	352,000	30 à 35%
Aire metropolitaine	Ouest: Port au Prince**, Carrefour**, PetionVille**, Delmas, CiteSoleil, Tabarre	2,618,894				524,000 à	786,000	20 à 30%
TOTAL			876,000 à	963,000		2,705,000 à	3,539,000	

** Communes se trouvant dans plus d'une zone de moyen d'existence